

Département du Finistère

Commune de Saint-Thois

*Marché pour la
recherche de fuites sur réseau AEP*

***REGLEMENT DE
CONSULTATION***

DATE LIMITE DE REPONSE : LE 27/10/2014

A 12H00

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet **la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable à partir des données de sectorisation.**

2 INTERVENANTS

Pouvoir Adjudicateur

Commune de Saint-Thois

Mairie de St Thois

1 place la Mairie

29520 ST THOIS

mairiestthois@orange.fr

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Etendue et mode de la consultation

La présente consultation relève de la procédure adaptée conformément à l'article **28** du Code des Marchés Publics.

3.2 Audition des candidats

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner avec tous les candidats dont l'offre est jugée régulière.

3.3 Négociation avec les candidats

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats dont l'offre est jugée régulière.

3.4 Type de contractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. En application de l'article **51-VI** du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements. En application de l'article **51 VII** du code des marchés publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

3.5 Décomposition en tranches et en lots

Le marché ne prévoit aucune décomposition en lots.

3.6 Options

Le dossier de consultation ne comporte aucune option.

3.7 Variantes

Sans objet

3.8 Délai d'exécution

Les candidats doivent proposer un délai dans l'Acte d'Engagement.

3.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.10 Modifications de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

3.11 Unité monétaire

L'unité monétaire est l'**Euro** (€).

4 REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable sur le site : <http://www.amf29.asso.fr/forum/annonces.php>

Aucune demande de retrait sur support physique n'est autorisée.

5 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le présent dossier de la consultation contient les pièces suivantes :

- Un Règlement de la Consultation (RC)
- Un cadre d'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des charges
- Un Bordereau des prix unitaires
- Un détail des quantités estimatives

6 PRESENTATION DES OFFRES – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet, au format papier, sous enveloppe cachetée contenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

Au titre de la candidature : contenant les renseignements et justifications relatives aux garanties professionnelles et financières du candidat, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics dûment datées et signées :

- Attestation sur l'honneur datée et signée certifiant :
 - Que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de la dernière année connue ;
 - Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Liste des références de prestations équivalentes au cours des trois dernières années. Elles devront mentionner le nom du pouvoir adjudicateur, la date, la mission et le montant HT.
- Les moyens humains (CV) et les moyens matériels du candidat.

Au titre de l'offre :

Un projet de marché établi à partir des documents fournis dans le dossier de consultation dûment complétés et signés et comprenant :

- l'Acte d'Engagement (AE) cadre joint, à compléter, à dater et à signer obligatoirement par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/les entreprise(s),
- le Cahier des Charges, à accepter sans aucune modification, à dater et à signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/les entreprise(s)
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) à dater et à signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/les entreprise(s)
- Le Détail des quantités estimatives (DQE) à dater et à signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/les entreprise(s)
- **un mémoire technique** décrivant les modalités précises selon lesquelles il envisage de réaliser les prestations, les matériels et équipements prévus dans l'offre.

l'enveloppe portant l'adresse suivante :

Commune de Saint-Thois

Mairie
1 place la Mairie
29520 ST THOIS

ainsi que l'indication des caractéristiques de la consultation : « marché pour la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable. »

et la mention « Ne pas ouvrir »

L'offre devra être remise, contre récépissé, **avant la date figurant en première page du présent règlement**, ou, si elle est envoyée par la poste, devra l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

7 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Candidatures

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, le Pouvoir Adjudicateur élimine par décision prise avant l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre, les candidatures qui, en application de l'article **52** du Code des Marchés Publics ne peuvent être admises. Dans ce cadre, le Pouvoir Adjudicateur élimine en premier lieu les candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles **44** et **45** du Code des Marchés.

Il élimine ensuite les candidatures qui, eu égard à l'objet du marché et ses conditions d'exécution, ne présentent pas des garanties professionnelles et financières suffisantes (compte tenu du dossier de qualifications et de références ainsi que des moyens et capacités financières du candidat).

7.2 Offres

Le Pouvoir Adjudicateur retient librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en application des critères suivants et conformément aux articles **53** et **55** du Code des Marchés Publics :

- Critère n°1 : La valeur technique de l'offre jugée sur le mémoire technique (**50 points**)
- Critère n°2 : Le montant de l'offre telle qu'elle ressort du Bordereau des prix et du Détail des Quantités estimatives (**50 points**)

L'absence totale de mémoire ou des éléments explicitement demandés rend l'offre du candidat irrégulière.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, d'ordre **administratif ou technique**, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Monsieur le Maire

Mairie de St Thoïs

1 place la Mairie

29520 ST THOÏS

mairiestthois@orange.fr

Les demandes devront être adressées au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.